DÉPARTEMENT DES PYRÈNÉES-ATLANTIQUES

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240927-2024-09-11-DE Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26

Présents:

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N°11-ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de service public relative à l'exploitation du Casino: rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2023

Rapporteur:

Eric Soreau, adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Helène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs:

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°11 – ADMINISTRATION GENERALE

<u>Délégation de service public relative à l'exploitation du Casino : rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2023</u>

M. Soreau, adjoint, expose:

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

La société « Casino de Saint-Jean-de-Luz », délégataire du casino, a transmis son rapport d'activités pour l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil municipal:

- de prendre acte du rapport d'activités de la société Casino de Saint-Jean-de-Luz, délégataire du casino, pour l'exercice 2023 (annexe 5).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 18 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission de contrôle financier du 17 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la CCSPL en date du 19 septembre 2024,
- Prend acte du rapport d'activités de la société Casino de Saint-Jean-de-Luz, délégataire du casino, pour l'exercice 2023 (annexe 5).

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme

ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyer